

**PRESENTS:** Mmes NICKERT, FRAYSSE, MASSAUD  
Mrs BERNARD, BLADIER, DELVERT, DOUMERC, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD, PORTAL

**ABSENTS:** Mr ROULLAND procuration Mr GARRIGOU,  
Mme GUITOU, Mr MARIAGE

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Lecture et approbation du compte rendu précédent.
- Instauration de la Taxe d'Aménagement sur Zone des Terruches
- Modification du Périmètre de la Communauté de Communes
- Délibération pour signature convention avec Fondation du Patrimoine.
- Tarif eau 2013
- Tarification Assainissement 2013
- Tarification Camping 2013
- Inscription des chemins de randonnées au Plan Départemental
- Informations et questions diverses (dates à retenir).

### **Election du secrétaire de séance**

Mme FRAYSSE Sandrine est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

### **Lecture et approbation du compte-rendu précédent.**

Lecture du compte-rendu 30 octobre 2012

- Le compte-rendu est approuvé et le registre est signé par le conseil municipal.

### **Instauration de la Taxe d'Aménagement sur Zone des Terruches**

Deux demandes de certificat d'urbanisme ont été déposées en mairie pour une parcelle de 4 264m<sup>2</sup>. La première ne générant aucune difficulté pour une seule maison, la seconde avec construction de 13 maisons. Le plan graphique du PLU n'est pas en adéquation avec le règlement, et nous aurions pu effectuer une révision simplifiée en raison de l'erreur matérielle constatée. Après conseil des services d'état, nous pouvons fixer un taux d'aménagement spécifique pour cette parcelle compte tenu des aménagements de voirie et des différents travaux réseaux (assainissement, eau potable, téléphone, électricité et éclairage public..) qui devront être réalisés. Le code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent, après délibération de leur conseil municipal, augmenter le taux de la part communale de la taxe d'aménagement dans certains secteurs, « si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions » ;

- Considérant que le secteur délimité, en raison de l'importance des constructions à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,
  - d'instituer sur le secteur délimité, un taux de 18% ;
  - de reporter la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concerné à titre d'information ;
  - de limiter cette parcelle à 10 constructions maxi.

## **Modification du Périmètre de la Communauté de Communes.**

M le Maire rappelle les démarches engagées avec les communautés de communes de Haute Bouriane et Quercy Bouriane depuis plusieurs mois (nombreuses réunions de travail, étude de périmètre et de compétences.....) pour proposer une future réorganisation intercommunale sur le nord ouest du Lot.

En effet et conformément aux modalités de la loi du 16 décembre 2010, portant réforme des collectivités territoriales, l'EPCI de Haute Bouriane qui compte moins de 5000 habitants se devait d'évoluer en recherchant en priorité une solution avec les structures voisines. C'est ainsi que les élus de cette collectivité ont souhaité rejoindre, pour des raisons de proximité, d'une part Quercy Bouriane au sud (Anglars-Nozac, Fajoles, Le Vigan, Milhac, Rouffilhac) ou le Pays de Souillac Rocamadour sur la vallée de la Dordogne (Calès, Lamothe-Fénelon, Loupiac, Masclat, Nadaillac de Rouge, Payrac, Reilhaguet) soit quasiment toutes les communes du canton de Payrac.

Après la réunion du groupe de travail « Haute Bouriane » de la C.D.C.I. à Gourdon le 18 octobre 2012 qui a confirmé aux représentants de l'état cette volonté affichée et réitérée, M. le Maire indique que les trois présidents des communautés de communes ont déposé, auprès de M. le Préfet du Lot le 16 novembre dernier, un amendement commun sollicitant les extensions de Quercy Bouriane et du Pays de Souillac Rocamadour et ce dès le premier janvier 2013.

M. le Maire précise que cet amendement a été validé par la CDCI le 26 novembre dernier et qu'en conséquence un arrêté préfectoral portant extension du périmètre du Pays de Souillac Rocamadour vient de nous être notifié.

Considérant l'interaction évidente entre nos territoires dans de multiples domaines : emplois du secteur marchand, principaux services publics, activités culturelles et sportives....

Considérant que nos collectivités avaient déjà émis un avis favorable à l'extension du périmètre du Pays de Souillac Rocamadour vers le canton de Payrac.

- ➔ Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :
  - Approuve le nouveau périmètre portant extension du Pays de Souillac Rocamadour
  - Donne un avis favorable à l'adhésion à notre E.P.C.I., dès le premier janvier prochain, des communes de Calès, Lamothe-Fénelon, Loupiac, Masclat, Nadaillac de Rouge, Payrac et Reilhaguet

## **Délibération pour signature convention avec Fondation du Patrimoine**

Un avenant de la convention de souscription entre la commune et l'association «Les amis du Clocher de Lanzac» et la fondation du patrimoine dans un projet de sauvegarde du patrimoine signée le 14 novembre 2012 est exposé.

Monsieur le Maire explique que cette convention avait pour objet de lancer une campagne de souscription ayant pour objectif de recueillir des fonds dans le but de restaurer le clocher de l'église de Lanzac dont le montant avait été estimé à 24 879€HT. Aujourd'hui, l'avenant a pour objet d'intégrer le montant des travaux supplémentaires de sauvegarde et mise en valeur du patrimoine pour un montant de 6 352€ soit un montant total de 31 231€.

Les fonds recueillis seront encaissés par la fondation du patrimoine « Clocher de Lanzac ».

- ➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Une subvention complémentaire de la Région nous a été allouée pour le projet de mise en valeur, pour un montant de 1 588,00€.

### **Ateliers Communaux - Expertise assureur.**

Un expert mandaté par notre assureur est intervenu, une vétusté sur le matériel volé va nous être appliquée

Un devis pour la mise en place d'une alarme a été demandé et l'installation d'un système de sécurité sans fil avec détecteurs et télécommande représente un investissement de 1 636,35€ plus 300,00€ pour main d'œuvre et déplacement ; en option a également été chiffré un transmetteur téléphonique pour 795,00€ avec souscription d'un abonnement mensuel d'environ 6 ou 7€.

→ Sur les conseils de l'expert et après délibération, l'investissement pour l'offre de base sans option est validé à l'unanimité.

**21h30 Départ de M le Maire, remplacé par son 1<sup>er</sup> Adjoint: M. GARRIGOU.**

### **Tarif EAU 2013.**

La parole est donnée à M BLADIER, en sa qualité de président de la commission eau  
Les tarifs applicables en 2012 sont rappelés

Abonnement	26,61€
M <sup>3</sup>	0,3326€

→ Le vote est organisé, les tarifs sont maintenus pour 2013.

### **Tarification Assainissement 2013.**

La parole est donnée à M BLADIER, en sa qualité de vice-président de la commission assainissement

Les tarifs applicables en 2012 sont rappelés

Abonnement	89,00€
M <sup>3</sup>	1,12€

→ Le vote est organisé, les tarifs sont maintenus pour 2013

### **Tarification Camping 2013.**

La parole est donnée à M DELVERT, en sa qualité de président de la commission Camping

Le bilan de l'été dernier est présenté : fréquentation en augmentation et résultats similaires

Les tarifs applicables en 2012 sont rappelés

□ Adulte/jour (taxe de séjour comprise) :	3.80€
□ Enfant (- de 13 ans)/jour :	1.60€
□ Tente/jour :	2.80€
□ Caravane :	3.80€
□ Camping-car :	3.80€
□ Branchement électrique :	3.30€
□ Halte sanitaire camping-car (Sans emplacement, ni branchement électrique)	2.00€

→ Le vote est organisé, les tarifs sont maintenus pour 2013

## Inscription des chemins de randonnées au Plan Départemental

Le Conseil Général a répertorié les chemins ruraux de son territoire, il en assure le classement et l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ainsi que son balisage.

L'objectif du Conseil Général est de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toutes ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural

Pour notre commune, c'est le circuit de la Durantie qui est concerné.

- ➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable à l'unanimité, à l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDI PR) du circuit de la Durantie

## Informations et questions diverses

1- Dates à retenir

a. Le 9 décembre repas des aînés

b. Le 14 décembre repas des employés communaux

2- Les membres du groupement forestier se sont réunis

Les parcelles qui ne peuvent être valorisées ont été déclassées par la DDT, elles représentaient 80% des parcelles sur le territoire du groupement.

Par ce déclassement, la dette du groupement initialement de 151 000€ est ramenée à 16 000€

La prochaine étape sera le déclassement au cadastre et en conséquence la diminution des impôts fonciers.

L'Assemblée générale est fixée au 05/01/13

Fin de séance à 22h30.